



## PROCES – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 22 Février 2024 -

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouresse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LUTEAU.

Étaient présents : Mmes **BERNARD** Agnès, **DUPUIS-SAULET** Flavie, **ISSOIRE** Marie-Hélène, **ROLLIN** Stéphanie et MM. **LUTEAU** Jean-Claude, **BLAIN** Peter, **DUVERGER** Christian, **FERRON** Jean-Marie et **JALLADEAU** Patrick.

Pouvoirs : Mme **DA MOTA** Christelle à M. LUTEAU Jean-Claude.

Étaient excusés : MM. **BANVILLE** Patrice, **DEBIAIS** Thierry, **DESROCHE** Arnaud et **MANCEAU** Éric.

Date de convocation : le 16 février 2024 Affiché en mairie : le 16 février 2024	Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 9 Nombre de votants : 10
Mme DUPUIS-SAULET Flavie a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.	

\*\*\*

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 44 minutes et propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2024. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

*Arrivée de M. Patrick Jalladeau à 18h51*

### DÉLIBÉRATIONS

#### N° 2024-06 (22/02)

#### **CCVG : proposition d'adhésion à la charte d'entretien des Haies**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération n° CC/2023/116 du 19 octobre 2023, le conseil communautaire a décidé d'engager la CCVG et les communes volontaires dans une démarche d'entretien durable des haies.

Les haies de notre territoire sont soumises à plusieurs facteurs qui ne garantissent pas leur maintien et moins encore leur renouvellement. Il s'agit notamment des arrachages lors de l'agrandissement des parcelles, du changement climatique qui entraîne le dépérissement rapide des chênes, ou encore des entretiens inadaptés qui blessent les végétaux.

Face à ce constat il est proposé que la CCVG et les communes volontaires s'engagent dans une démarche à 2 niveaux :

- ✓ Niveau 1 : la signature d'une charte d'engagement, rappelant les principales règles de bonnes pratiques de taille et d'entretien des haies, accompagnée d'un guide technique.
- ✓ Niveau 2 : la réalisation d'un plan de gestion du bocage de bords de route à l'échelle de la commune (pour les voiries dont elle a la charge) et à l'échelle de tout le territoire pour la CCVG (pour les voiries dont elle a la charge) : référencement des haies et adaptation de la gestion en fonction des contraintes sur chacune d'entre-elles.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal afin de se prononcer sur la signature de la charte et sur le niveau souhaité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de s'engager sur le niveau 2 avec la CCVG dans une démarche d'entretien durable des haies,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la charte transmise par la CCVG.

#### N° 2024-07 (22/02)

## **SOREGIES : approbation du contrat « 100% Poitou'vert »**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics ;

**Vu** le Code de l'Énergie ;

**Considérant** la fin de la commercialisation de l'offre Sorégies Idéa ;

**Vu** la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES 100% Poitou'vert » de la Saeml Sorégies, et l'opportunité financière qu'elle représente ;

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle offre propose de nous fournir une électricité entièrement issue des parcs producteurs d'énergie renouvelable du territoire.

C'est 100 % de l'équivalent de notre consommation électrique qui est directement produit à partir d'**énergies renouvelables locales**. Cette énergie verte est produite, soit par des centrales dont Sorégies a l'exploitation, soit par des installations régionales de producteurs partenaires à qui ils achètent en direct l'énergie. Cela permet ainsi le soutien immédiat des ENR sur notre territoire.

Cette électricité renouvelable distribuée 100 % en circuit court permet à Sorégies de nous proposer un tarif avantageux à **-6% du tarif réglementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le kWh**. Cette tarification est tout aussi attractive que notre ancienne offre Idéa.

Après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ✓ approuve le nouveau contrat de fourniture et d'acheminement d'électricité SOREGIES 100% Poitou'vert applicable le 01/04/2024,
- ✓ autorise donc Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat ainsi que les annexes (précisant notamment les points de livraison communaux (éclairage public et bâtiments).

### **N° 2024-08 (22/02)**

#### **Investissement : délibération autorisant le mandatement avant le vote du budget**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

**Article L 1612-1** : Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.*

Cet article permet donc aux communes, sur autorisation du conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les crédits à inscrire au budget lors de son adoption correspondent à l'intégralité des crédits ouverts, par anticipation, que les dépenses aient été ou non effectivement engagées.

Cette disposition est particulièrement importante pour les opérations de travaux en cours en attendant le vote du Budget Primitif 2024.

Monsieur le Maire présente le calcul en détail, il s'établit ainsi :

CHAPITRE		MONTANT BP 2023 en €	RAR 2022 inscrits au BP 2023	Montant Total à prendre en compte
20	Immobilisations incorporelles			0,00 €
204	Subventions d'équipement versées			0,00 €
21	Immobilisations corporelles	146 000,00 €	181 983,52 €	327 983,52 €
23	Immobilisations en cours	810 000,00 €	66 403,70 €	876 403,70 €
4581	Opérations pour compte de tiers	18 000,00 €	22 259,40 €	40 259,40 €
<b>Total</b>		<b>974 000,00 €</b>	<b>270 646,62 €</b>	<b>1 244 646,62 €</b>

1 244 646,62 €

Le montant des crédits ouverts s'élève à 311 161,65 € (1 244 646.62 x 25/100) et sera utilisé comme suit :

Art	Chapitre	Fournisseurs / Facture	MONTANT TTC en €
2313 - 0156	construction	Sas Lanneau et fils Fact N°FA00358	6 258,00 €
2312 - 0160	aménagements	Scale Fact 24-02-487	879,74 €
2313 - 0155	construction	sarl Beauchesne Devis n°6070	2 512,69 €
2313 - 0155	construction	sarl Delhoume Devis n°9496	1 233,60 €
Montant total :	1 244 646,62	<b>Total</b>	<b>10 884,03 €</b>
<b>Montant crédits ouverts maximum</b>			<b>311 161,66 €</b>
<b>Solde restant</b>			<b>300 277,63 €</b>

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2023 selon la proposition présentée.

### **N° 2024-09 (22/ 02)**

#### **Avis sur projet « Ferme éolienne de Mazerolles » sur la commune de Mazerolles.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'installation d'une ferme éolienne porté par la société du même nom que le projet (sous l'enseigne Volkswind de Strasbourg) pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien, composé de 4 éoliennes et 1 poste de livraison. Activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'Environnement.

La Préfecture de la Vienne par son arrêté n°2023-DCPPAT/BE-242 du 19 décembre 2023, nous a soumis un dossier de consultation et appelle, du fait du périmètre du projet, le conseil municipal à donner son avis sur ce projet.

Considérant les éléments du dossier,

Considérant également l'avis de principe refusant toute installation de nouveau parc sur la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet d'implantation d'une ferme éolienne sur la commune de Mazerolles.

### **N° 2024-10 (22/ 02)**

#### **Etat : Subvention Fonds Vert – Axe 1 (rénovation énergétique) pour la Salle des Fêtes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'annonce de la Première Ministre, le 27 août 2022, relative à la création du « Fonds Vert », fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,


**Vu** la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

**Considérant** que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

**Considérant** que la Commune de Bouresse a engagé un programme de rénovation énergétique de la salle des Fêtes, et que celui-ci pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »,

L'assemblée est informée que ce projet est susceptible de bénéficier de l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert – Axe 1 pour un montant de 55 000 € équivalent à 9.62% du montant total HT des travaux.

**Considérant** le plan de financement prévisionnel suivant :

 <b>PLAN DE FINANCEMENT</b> <b>OPERATION DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES</b>				
Coût de l'opération	Montant HT (€)	Financement	Montant (€)	%
<b>Détailler les principaux postes :</b>		<b>Aides publiques :</b>		
• Acquisitions immobilières		• <b>Union européenne</b>		
• Travaux :	<b>507 362,32</b>	• <b>État – DSIL (arrêté de notif 107 845 €)</b>	<b>107 845,00</b>	<b>18,87</b>
Désamiantage (lot 1)	65 813,94	• <b>État – DETR (à renouveler pour 2024)</b>	<b>142 864,00</b>	<b>25,00</b>
Charpente et couverture (lot 2 et 3)	268 551,68	• <b>État – Fonds VERT Axe 1</b>	<b>55 000,00</b>	<b>9,62</b>
Travaux (lots 4 à 9)	172 996,70	• Département		
		• Établissements publics :		
		Syndicat Energies Vienne (convention signée)	<b>140 683,00</b>	<b>24,62</b>
• Prestations intellectuelles (MOe 8,5%)	<b>43 792,00</b>			
• Mission OPC	<b>10 300,00</b>	<b>Autofinancement :</b>		
• Autres (diags, CT - SPS, etc...)	<b>10 000,00</b>	• <b>Fonds propres</b>	<b>125 062,32</b>	<b>21,88</b>
<b>À déduire s'il y a lieu :</b>				
• Recettes nettes générées par l'investissement				
<b>Coût total HT</b>	<b>571 454,32 €</b>	<b>Coût total HT</b>	<b>571 454,32 €</b>	<b>100,00</b>
<b>TVA</b>	<b>114 290,86 €</b>			
<b>Coût total TTC</b>	<b>685 745,18 €</b>			

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de solliciter l'aide financière de l'État, au titre du dispositif « Fonds Vert – Axe 1 », pour le programme de rénovation énergétique de la salle des Fêtes,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette demande.

#### **Questions et informations diverses**

**Salle des Fêtes** : la date de fin de travaux approche et l'inauguration est prévue le vendredi 29 mars. D'ici là, la remise en état du parquet (qui a subi un dégât des eaux) est engagée avec la dépose de l'existant, le coulage et séchage de la nouvelle chape.

**Régularisation parcellaire** : Monsieur le Maire présente au conseil une demande de régularisation foncière. Il s'avère que les parcelles cadastrées C 707 et C 708 sont restées dans le domaine public alors qu'elles ont dues faire l'objet d'actes notariés dans le passé. Après diverses recherches, il s'avère que les modifications n'ont pas été faites. Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur les démarches à venir.

*Mme Bernard souligne qu'il serait souhaitable de procéder avant cette transaction aux vérifications d'usage quant à l'écoulement des eaux de pluies du fossé attenant aux dites parcelles.*

Les élus sont favorables à la régularisation foncière des parcelles à titre gratuite et au déclassement du domaine public des parcelles. Les délibérations nécessaires pourront être présentées au prochain

conseil municipal. Avant tout, les élus soulignent que le dispositif du « Permis à 1 € » doit pouvoir répondre à la problématique rencontrée.

Ils souhaitent disposer de plus d'éléments pour statuer sur l'instauration d'une « bourse au permis de conduire » et mandate monsieur le maire de se rapprocher de la commune de saulgé qui a instauré un tel dispositif.

**Aide financière :** Monsieur le Maire présente au conseil la demande reçue en mairie portant sur l'attribution d'une aide pour le financement d'un permis de conduire à hauteur de 500 €. La famille signale avoir des difficultés pour subvenir à cette charge. Le jeune est en 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage mécanique automobile sur Montmorillon et le manque de transport en commune pose problème pour se rendre sur son lieu de travail (notamment pendant les vacances scolaires). N'ayant pas 18 ans, il ne peut pas prétendre à « l'aide pour les apprentis » mené par l'état.

**Ma Maison A'Venir :** il est présenté le dispositif qui consiste en la venue d'un camion présentant les aménagements possibles à intégrer dans les habitations des personnes vieillissantes afin de les maintenir à domicile en sécurité. Ce dispositif s'accompagne d'ateliers informatifs. Il est proposé de prévoir une intervention a proximité de la salle du club et y faire participer le club de l'amitié et l'association Activité Bien-Etre.

**CFU 2023 :** en attendant de recevoir officiellement le CFU validé par les services du SGC permettant le vote, il est présenté le récapitulatif CFU du budget commune et lotissement. Cette présentation ne soulève aucune remarque, les CFU seront proposés au vote lors du prochain conseil.

**Zone EnR :** la concertation publique du 15 février a recue 5 personnes, celles-ci ont pu s'informer. Il a été annoncé un projet agrivoltaïque sur le secteur des Brandes.

**Snack :** Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées par l'exploitante actuelle du bien situé 2 rue des Halles et la résiliation du bail par clause résolutoire au 31.12.2023. L'état des lieux sortant a été réalisé en date du 31.01.2024.

Il présente le projet d'installation porté par Mme Renaud Bénédicte qui souhaite s'installer pour proposer de la restauration dite rapide à emporter uniquement au début. Elle envisage une carte à base de burgers « maison » et souhaite travailler avec des produits locaux. Le conseil émet un accord de principe pour la recevoir et avancer sur le projet de bail.

Monsieur le Maire informe :

- du lancement d'un projet privé pour une colocation séniors. Pour le moment il s'agit de recenser les potentiels besoins. Un affichage/publication a été fait
- avoir co-signé un courrier avec les maires concernés et le président de la CCGV pour la Société Eolise les sollicitant pour tenir une réunion publique avec un médiateur pour le projet éolien de la commune de Verrières.

 **Point sur les commissions :**

### **1/ Voies et Réseaux :**

# Rue des Ecoles : il sera demandé l'intervention du Département pour la réfection de la rue des Ecoles. Celle-ci se dégrade sur plusieurs portions.

# le poiroux : nous sommes toujours dans l'attente de recevoir les devis notamment celui des enrobés.

### **2/ Bâtiments :**

# école : le chauffe-eau installé en 2015 dans la chaufferie est hors service (plus d'eau chaude pour la cantine) son remplacement est acté. L'installation d'un adoucisseur est en discussion.

Les devis liés aux travaux d'aménagement des sanitaires (avec création d'une douche) sont en cours.

# éclairage : le changement des systèmes d'éclairage continu. Il a été finalisé la cantine, la garderie et la salle de réunion de l'école.

# vestiaires : les problèmes à répétition avec le chauffe-eau (perturbation dans l'alimentation de l'eau chaude) sont en fait liés aux canalisations en galvanisé fortement entartrées. Un devis de remplacement pour un réseau cuivre a été demandé.

# église : il a été signalé des problèmes au niveau de l'éclairage. L'intervention et l'entreprise Lanneau Electricité est prévue.

### 3/ Espaces publics :

# plantations : les massifs du club house, de la maison des associations et du rond-point rue de guerting ont été repris. Il a été déposé des nouveaux copeaux de bois.

### 4/ Jeunesse Animation :

# projet fitness & santé : réunie en commission il a été validé l'installation de 6 agrès fitness dont 2 doubles au niveau du terrain d'entraînement (à proximité donc des infrastructures sportives & de jeux) ainsi que la création de 2 parcours de randonnée (1 de 3 kms et 1 de 10 kms) au départ du stade. Ces parcours pourront être utilisés selon le choix et envie de chacun (la marche, la course, à vélo etc ...). Le CASB a été sollicité et a validé le concept.

Il a notamment soulevé des problèmes de sablage/roulage du stade ; d'une problématique sur un capot d'éclairage dangereux et la problématique d'accès au conteneur à poubelles.

# Fête communale : une réunion préparatoire sera fixée prochainement.

# Repas des aînés : pour mémoire il a été fixé au samedi 6 avril. Il faut penser à demander la proposition de menu.

### Tour de tables des conseillers

**Peter Blain** signale que la bordure de trottoir devant chez Mme Proust (cité des Fleurs) a été détériorée.

**Marie-Hélène Isoire** demande ce qu'est l'antenne posée qu'elle voit de chez elle. M. le maire lui répond qu'il 'agit du mât de mesure du projet éolien de Verrières.

**Flavie Dupuis-Saulet** signale qu'un véhicule noir de marque Volkswagen circule à grande vitesse et de manière dangereuse dans les rues. Il conviendrait de le signaler.

### Agenda :

Judi 21 mars 2024 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 29 mars à 18h : inauguration de la Salle des Fêtes

Samedi 6 avril 2024 à 12h : Repas des Aînés – Salle des Fêtes

Judi 11 avril 2024 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal

---

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et lève la séance à 21 heures 40 minutes.

**Le Secrétaire de Séance,**



**Flavie DUPUIS-SAULET**

**Le Maire,**



**Jean-Claude LUTEAU**